

DÉLIBÉRATION 2016-33

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Affectation du résultat 2015

Le vingt-et-un octobre deux mille seize, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas-de-Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil Régional des Hauts-de-France, à Lille, sur convocation en date du treize octobre deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe COULON.

Présents : 11 (Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Olivier DELBE, Monsieur Mickael HIRAUX, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Alain DELANNOY, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY)

Excusés : 3 (Madame Valérie LETARD, Monsieur Bruno DUVERGE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX)

Pouvoirs : 6 (Madame Anne VANPEENE (Pouvoir à Monsieur Luc MONNET), Monsieur Jean-Claude PRUDHOMME (Pouvoir à Monsieur Alain DELANNOY), monsieur Guillaume DELBAR (Pouvoir à Monsieur Daniel LECA), Monsieur Patrick KANNER (Pouvoir à Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY), Monsieur Philippe RAPENEAU (Pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Jean-Marc GOSSET (Pouvoir à Monsieur Mickaël HIRAUX).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2015 voté le 1^{er} décembre 2014,

Vu l'instruction comptable M14,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

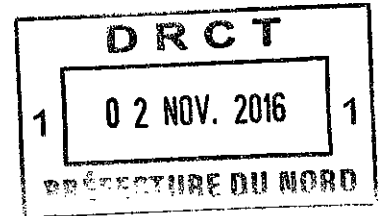
CONSIDERANT :

- Que le compte administratif 2015 est conforme au compte de gestion 2015,
- Que le compte administratif 2015 a été adopté,
- Que le compte administratif 2015 présente les caractéristiques suivantes :
1/ Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	603 881.05
Recettes de fonctionnement	1 114 538
Excédent de fonctionnement	510 656. 95
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	167 622.39
Résultat à affecter	678 279.34

2/ Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	891 507. 96
Recettes d'investissement	2 042 991. 57
Excédent d'investissement	1 151 483.61
Résultat d'investissement antérieur reporté	-
1 095 225.11	
Résultat d'investissement cumulé	56 258.50



DECIDE :

D'affecter le résultat 2015 selon l'affectation suivante :

Article 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé

356 800

Chapitre 002 (Recettes)

Résultat de fonctionnement reporté
34

321 479.

Chapitre 001 (Recettes)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
56 258.5

Adopté par :

- Voix pour : 14
- Voix contre
- Abstentions : 3
- Nombre d'élus participant au vote : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat,

Monsieur Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le :